

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 15 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 05/03/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Evelyne GRAS à Bernadette CACALY, Sylvie RUELLE à Andrée LIGONNET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Henri HOURIEZ, Corinne BOURGEON à Christophe LIAUD, Patrice SAUMON à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.03.15.13**OBJET : Dispositif d'aide à l'achat de vélos standards et de vélos à assistance électrique**

Nicolas BACCONNIER, conseiller municipal délégué au Développement Durable, environnement et mobilité, expose aux membres du conseil municipal que la CAPI a mis en place depuis plusieurs années un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour favoriser l'utilisation des modes doux. Cette action n'est pas reconduite par la CAPI en 2021.

Ainsi, au vu de l'engouement des habitants pour ce dispositif, il est proposé de conserver cette dynamique en mettant en place une subvention communale qui inciterait l'achat de vélos par les Saint-Quentinois, mode de déplacement doux et durable.

Il est proposé de porter le dispositif suivant les mêmes critères proposés par la CAPI en 2020, soit :

- Jusqu'à 100€ remboursés pour l'achat d'un vélo standard (subvention à hauteur de 80% du prix d'achat),
- Jusqu'à 350€ remboursés pour l'achat d'un VAE (subvention à hauteur de 30% du prix d'achat).

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention auprès du secteur Développement durable en vue de son instruction.

L'enveloppe allouée à ces subventions sur l'année 2021, s'élève à 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le dispositif de subvention accordé aux habitants pour l'achat de VAE et vélos standards.
- **APPROUVE** la participation financière de la commune s'élevant à 8 000 € pour la réalisation de cette action sur l'année 2021.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2021.
- **AUTORISE** l'octroi de subventions municipales aux habitants, jusqu'à 100€ pour l'achat d'un vélo standard (subvention à hauteur de 80% du prix d'achat) et jusqu'à 350€ pour l'achat d'un VAE (subvention à hauteur de 30% du prix d'achat).
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 18/03/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 18 mars 2021 18/03/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210315-Imc19173-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.